


|   |   |   |                      |  |   |
|---|---|---|----------------------|--|---|
|  | Département de l'Isère  |   | République française |  | Envoyé en préfecture le 01/07/2025                            |
|   | N° 2025 - 40  | EXTRAIT DES DELIBERATIONS<br>DU CONSEIL MUNICIPAL |                      |  | Reçu en préfecture le 01/07/2025                              |
| 26/06/2025  | Avenant n° 1 au marché signé avec SAS BERNARD et Fils - Lot 02<br>Réhabilitation de la maison au 5 Rue de la Convention |   |                      |  | Publié le 02/07/2025<br>ID : 038-213801145-20250626-202540-DE |

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

*L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six juin,*

Le Conseil municipal de la commune de Clonas sur Varèze, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la maison des Platanes, Maison commune temporaire, sous la présidence de M. Régis VIALLATTE, Maire.

Date de la convocation : 20/06/2025.

Convocation adressée aux membres du Conseil municipal le 20/06/2025 par messagerie.

**Présents :** AIME Jean-Claude. COLANGELI Muriel. CONTRERAS Joseph. CRUYPENINCK Bruno. DULONG Aurélie. DUMAS Christophe. HAYART Dominique. LEMAITRE Sylvie. ROZELIER Arlette. VIALLATTE Régis. CHORON Vincent (arrivé à 20h38). DUGUA Véronique (arrivée à 20h46). DEYRIEUX Caroline (arrivée à 20h52). BARREL Natacha (arrivée à 21h08).

**Absent :** MERNISSI Chakib.

*Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme Mme Sylvie Lemaître, secrétaire de séance.*

M. le Maire informe le Conseil municipal que les travaux de la réhabilitation de la maison au 5 Rue de la Convention sont bien avancés, et qu'une modification, due par la nécessité de réaliser une réfection de la toiture suite au souci rencontré sur l'écoulement des eaux pluviales, est introduite par la proposition d'un avenant n° 1 au marché du titulaire SAS BERNARD et Fils (Lot n° 02) avec une incidence financière, telle que :

- Réfection de toiture : 12 553,30 € HT (dont une moins-value de 1 352,11 € HT)
- Moins-value pour prestations non réalisées (démoussage + création de chevêtre pour fenêtre de toit + fenêtre de toit 78/98) pour un montant total de 5 066,51 € HT
- Travaux complémentaires (fourniture et pose de tuile à douille) pour 135,77 € HT

Le montant de cet avenant s'élève à 7 622,56 € HT, soit une augmentation de 14,81219 % du marché initial, et que le nouveau montant du marché s'élève dorénavant à 59 083,92 € HT.

Il demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cet avenant n° 1 avec SAS BERNARD et Fils.

**Le Conseil municipal,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code de la commande publique,

**Vu** le budget communal 2025,

**Et après en avoir délibéré, par 13 voix « pour » et 1 voix « contre,**

**Emet** un avis favorable à cet avenant n° 1, d'un montant de 7 622,56 € HT, soit une augmentation de 14,81219 % du marché initial dont le nouveau montant s'élève désormais à 59 083,92 € HT,

**Dit** que cette dépense supplémentaire sera imputée en section d'investissement au chapitre 23, Immobilisations en cours,

**Dit** qu'un exemplaire de cet avenant n° 1 restera annexé à la présente,

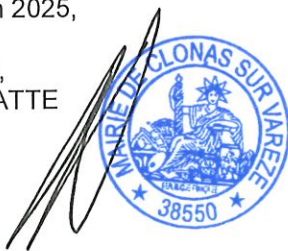
**Autorise** M. le Maire à signer cet avenant n° 1 avec SAS BERNARD et Fils et tout autre document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,

Extrait certifié conforme par le Maire,

A Clonas sur Varèze, le 27 juin 2025,

Le Maire,  
Régis VIALLATTE



La secrétaire,  
Sylvie LEMAÎTRE